Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260915-D20260704-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 septembre 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 10 septembre 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), LABBÉ Pierrick (pouvoir à LANGLOIS Tony), MORAND Véronique, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, TERTRAIS Fabien (pouvoir à HOURMAND Sylvie).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. Manuella DELALANDE est élue secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC LE CENTRE DE GESTION (CDG) DU MORBIHAN — D20260704

Dans le cadre des missions facultatives proposées, notre collectivité a conventionné avec le CDG pour certaines prestations.
Ces **conventions pluriannuelles** arrivent **à échéance au 31 décembre 2026**.

Pour faire suite à la délibération du Conseil d'administration du 08 juillet, de nouvelles conventions ont été adoptées **pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032**.

Le conseil municipal est invité à renouveler ces conventions.

De plus, **une convention cadre de moyens** est également proposée. Celle-ci constitue le cadre juridique permettant de recourir aux missions facultatives du CDG 56. Sa signature est **nécessaire pour pouvoir mobiliser ces prestations** le cas échéant, sans pour autant engager la commune à y recourir effectivement.

Les conventions pluriannuelles concernées par ce renouvellement sont les suivantes :

- Convention cadre de moyens
- Médecine professionnelle et préventive
- Inspection en santé sécurité au travail
- Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus
- Gestion des dossiers ARE
- Remplacement d'agents / intérim
- Médiation préalable obligatoire et autres dispositifs de médiation
- Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité
- Archivage et pré-archivage numérique
- Convention socle de compétences pour les collectivités non affiliées

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260915-D20260704-DE

Pour notre commune, il vous est proposé de valider la signature des conventions suivantes :

- Convention cadre de moyens
- Remplacement d'agents / intérim
- Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité
- Médecine professionnelle et préventive
- Inspection en santé sécurité au travail

Les deux dernières nécessitant un avis préalable du CST (Comité Social Territorial), elles vous seront proposées en fin d'année.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise la signature de la Convention cadre de moyens
- Valide le renouvellement des conventions « Remplacement d'agents / intérim » et « Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité «
- Autorise le maire ou son représentant à signer ces conventions et tout document nécessaire.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON (MORBIHAN)

La Secrétaire de séance,
Manuella DELALANDE